

Cahier des doléances, plaintes et remontrances de la paroisse d'Élancourt, baillage de Pontchartrain

Nous, syndic, collecteurs, habitants, propriétaires, taillables de la paroisse d'Elancourt, tous nés français, étant assemblés au son de la cloche au lieu et en la manière accoutumés par devant M. Pierre Yves Lebel, procureur fiscal des bailliages et gruerie du comté de Pont-Chartrain, substituant monseigneur le bailli audit siège ;

Lecture ayant été faite pendant la grand'messe du jour de Pâques, 12 avril, par monseigneur le curé, des lettres du Roi et de l'ordonnance de M. de Boullainvilliers, prévôt des marchands de Paris, pour la convocation des Etats-Généraux, pareille lecture faite, et affiches mises par le syndic, le même jour que dessus, nous nous sommes occupés à rédiger le cahier des doléances, plaintes et remontrances ainsi qu'il suit :

Demande première. Qu'aux Etats généraux il soit délibéré par tête.

2°. Qu'il soit établi une taxe territoriale sans privilège quelconque, proportionné aux besoins de l'Etat, et qui réponde à l'honneur français.

3°. Qu'il soit ajouté à ladite taxe une subvention limitée pour l'acquit de l'Etat ; que la dette soit consolidée par la nation.

4°. Que les rentiers soient imposés ; enfin que personne ne soit exempt que celui qui n'a que ses bras.

5°. Que les domaines du Roi puissent être aliénés. Que les municipalités aient droit de viser les rôles, qu'elles puissent autoriser le collecteur à assigner lui-même sur papier simple ; qu'il soit avisé au moyens les plus économiques pour faire la rentrée des fonds et pour les verser.

6°. L'établissement des assemblées provinciales.

7°. Que les presbytères soient construits ou rétablis sur des fonds ecclésiastiques ; que les pauvres ne puissent demander que dans leurs paroisses ; que les baux de gens de mainmorte aient leur plein effet.

8°. *demande manquante.*

9°. Qu'on s'occupe des moyens de détruire les corneilles, les corbeaux, les moineaux francs ; qu'il soit accordé une récompense au citoyen qui trouvera un moyen efficace pour les détruire.

10°. Que les pigeons soient détruits ou au moins enfermés ; que le gibier soit renfermé dans des parcs ; qu'il soit permis de détruire totalement les lapins sans porter les armes.

11°. Que les grandes bêtes soient renfermées dans les parcs du Roi, ou au moins qu'elles soient gardées pendant deux mois par des personnes nommées par les paroisses et qui seront payés par le Roi.

12^e. Un notaire ne fait point d'acte sans son confrère ou deux témoins, un juge sans greffier. Un garde, souvent sans religion et sans capacité, peut-il faire un rapport sans témoins ?

13^e. Qu'il ne soit point pris de terre, ni sable, ni pierres, même pour le bien public, sans en être dédommagé à juste prix.

14^e. Pleine liberté de faucher.

15^e. Qu'il soit permis au propriétaire ou locataire de désherber ses grains quand il voudra.

16^e. La suppression des remises dans les plaines ensemencées.

17^e. Qu'il soit permis dans tous les bois de ramasser les bruyères, fougères, herbes, bois morts.

18^e. Qu'il soit permis de chaumer dans un temps fixé.

19^e. Qu'il soit permis de pâturer le long des rigoles du Roi, puisqu'elles n'ont point été remboursées.

20^e. Abolir les milices, prendre des personnes de bonne volonté.

21^e. Supprimer les aides, les gabelles, les péages, les banalités, les huissiers-priseurs, dont les frais ruinent tant de pauvres mineurs.

22^e. Que les sommes destinées pour les corvées soient employées autant que faire se pourra dans les paroisses.

23^e. Que l'entretien des grandes routes soient données par adjudication.

24^e. Que le long des grandes routes soient plantés arbres fruitiers, au profit des propriétaires des terres.

25^e. Que les pieds-fourchus soient conduits sur les grandes routes sans passer par les fossés ; qu'il soit permis de saisir un animal s'il y a délit.

26^e. Qu'il soit établi des grands bailliages qui jugent en dernier ressort jusqu'à une certaine somme fixe ; que les frais des procédures soient diminués.

27^e. Qu'il soit fait un code civil et criminel.

28^e. Que les familles ne soient point déshonorées pour la peine infligée à un particulier.

29^e. Qu'il soit avisé au moyen d'arrêter les banqueroutes.

30^e. Conserver le contrôle des actes pour leur sûreté, mais diminuer les frais.

31^e. Que toutes les places soient accordées au mérite.

32^e. Que toutes les pensions soient accordées aux services ; que celles qui n'ont pas ce fondement soient supprimées ; que celles qui sont trop considérables soient réduites.

OBSERVATIONS

Et demandes particulières

La paroisse d'Elancourt est une des plus malheureuses de celles qui avoisinent la demeure du monarque, tant par le défaut de propriété que par la mauvaise nature du terrain, et par la grande bête qui se trouve dans les bois qui avoisinent cette paroisse ; il est impossible qu'elle puisse payer aucun impôt de la présente année, ne pouvant se procurer des grains pour vivre ; elle a besoin de prompts secours.

Le Roi est supplié de prendre en considération que l'exportation des grains est très préjudiciable, que celle qui a été ci-devant permise est la plus grande cause de cherté actuelle de cette précieuse denrée, qui est de la première nécessité ; pourquoi à l'avenir il ne soit plus accordé aucune permission sans l'aveu général de la nation.

Signé Prudhomme, syndic ; G. Ferret ; Martin ; Lapostolle ; Lebel ; Mahieu ; Giffard ; Cresnon ; Cauchuis ; Dausmet.

Les Signataires

- **Etienne PRUDHOMME**, cabaretier, né le 15 mars 1731 à Jouars-Pontchartrain, décédé le 4 janvier 1801 à Elancourt, marié le 23 novembre 1756 à Cernay-la-Ville avec Marie Françoise LE MESLE (1732 † 1803)
- **Georges FERRET**, journalier et bedeau, marié le 31 janvier 1769 à Elancourt avec Geneviève NOËL (1724 † 1782), remarié avec Marie Jeanne BARBERY (ca 1756 † 1802)
- **Gilles MARTIN**, laboureur, marié à Marie Anne BRETON : trois enfants, dont un né en 1757 (à Chavenay) et deux mariés à Elancourt (en 1783 et 1803).
- **Alexis LAPOSTOLLE**, couvreur en paille, né le 15 mars 1735 à Elancourt, décédé le 28 janvier 1814 à Elancourt, marié le 27 novembre 1753 à Thiverval-Grignon avec Marie Anne GILBERT (ca 1729 † 1813)
- **LEBEL**, , Pas de LEBEL connu à Elancourt pendant la période révolutionnaire
- **Jean Baptiste MAHIEU**, , né le 24 janvier 1764 à Elancourt, cultivateur à La Villedieu, marié le 20 février 1794 aux Clayses-sous-Bois avec Marie Geneviève Louise Victoire PASQUIER
- **Louis Bonaventure GIFFARD**, laboureur, né le 31 janvier 1750 à Elancourt, décédé le 19 mai 1817 à Neauphle-le-Château, marié le 4 février 1782 à Coignières avec Marguerite PERON (1759 † 1842)
- **Noël CRESNON**, cultivateur, né le 31 mars 1744 à Elancourt, décédé le 19 vendémiaire an XI (11 octobre 1802) à Elancourt, marié le 10 juillet 1770 à Elancourt avec Marie Magdeleine AVENARD (1749 †)
- **Gilles CAUCHUIS**, soisson, né le 28 janvier 1754 à Elancourt, décédé le 7 novembre 1831 à Elancourt, marié le 24 novembre 1777 à Elancourt avec Marie Geneviève LEMOINE (1756 † 1834)
- **André DAUMET**, cultivateur, né le 4 septembre 1742 à Elancourt, décédé le 3 juillet 1811 à Elancourt, marié le 29 janvier 1771 à Elancourt avec Marie Geneviève TREMBLAY (1746 † 1821)